

2024-2111  
2024-11-27

# Quizalofop Technique

Solide

Herbicide

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF : Quizalofop P-éthyle 97,5%

N° D'HOMOLOGATION 34944  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

ATTENTION



Irriter les  
yeux

CONTENU NET : 1 kg – 500 kg

Farmer's Business Network Canada, Inc.  
PO Box 5607  
High River, Alberta  
Canada T1V 1M7  
1-844-200-FARM (3276)

2024-2111  
2024-11-27

**MISES EN GARDE :**

- EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
- Nocif si ingéré
- PEUT IRRITER LES YEUX, LE NEZ, LA GORGE, ET LA PEAU.
- Éviter tout contact avec les yeux

**PREMIERS SOINS :****En cas d'ingestion :**

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes.

Pour les urgences médicales composer le 1-613-996-6666 (24 heures).

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

EMPÊCHER les effluents contenant ce produit d'atteindre les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Élimination :

Pour de plus amples renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser aux mêmes instances en cas de déversements et pour leur nettoyage.

2024-2111  
2024-11-27

**MODE D'EMPLOI :**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

**ÉLIMINATION :**

S'assurer de complètement vider le contenant vide en tapant et en secouant les côtés et le fond afin de libérer les restes demeurant dans le contenant. Vider les résidus dans les équipements de fabrication.

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

En cas de déversement, récupérer autant du produit que possible et l'utiliser s'il n'est pas contaminé. Récupérer le reste et l'éliminer tel qu'indiqué ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, appeler le 1-613-996-6666.

Ne pas contaminer les eaux, la nourriture pour les humains et les animaux durant l'élimination ou la décontamination.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments, des semences et du fourrage. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains et pour animaux durant l'entreposage.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la loi sur les produits antiparasitaires.